

PRIX D'ABONNEMENT:

AU CANADA. Edition Semi-quotidienne. Un An, \$4.—6 Mois, \$2. Edition Hebdomadaire, Un An, \$2.—6 Mois, \$1.

L'ORDRE

UNION CATHOLIQUE.

HECTOR FABRE—Rédacteur-en-Chef.

Éditeurs-Propriétaires—PLINGUET & CIE.

PRIX DES ANNONCES

DANS L'ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE. Six lignes, première insertion.....50 Cents

BAS-CANADA.

Montréal, 19 Mars 1862.

Il y a quelques jours nous annoncions d'après le Canadien la promotion de M. Vankoughnet à la charge de Chancelier du Haut-Canada, et nous donnions d'après le même journal les raisons qui rendaient probable la retraite de M. Ross et celle de M. Morisson.

C'est dans cet état incomplet et incertain que le ministère va rencontrer demain le nouveau Parlement à l'ouverture des Chambres. Nous avions toujours cru jusqu'à présent qu'il réussirait à s'adjointre quelques hommes nouveaux qui eussent au moins tempéré le jugement que lui ont mérité ses constantes prévarications.

Le ministère n'a encore réparé aucune de ses fautes, et il vient comparaître devant le pays composé des mêmes hommes, plus M. Cauchon... Evidemment il ne tient pas à obtenir son pardon, et nous verrons sous peu si la nouvelle députation contient assez de membres indépendants pour prononcer sa condamnation.

Il est rumeur à Québec—et cette rumeur prend beaucoup de consistance—que le ministère spécial que nous réclamons depuis huit mois est déjà ou sur le point d'être créé.

Le nouveau ministre, dit le Courrier du Canada qui nous annonce cette rumeur, prendrait le nom de Ministre ou Commissaire d'Agriculture, et aurait dans ses attributions spéciales tout ce qui se rattache à l'Agriculture, à la Colonisation et à l'Immigration.

Ce ministre aurait, de plus, deux assistants, l'un pour le Bas et l'autre pour le Haut-Canada. Nous faisons des vœux pour que cette rumeur soit fondée et pour qu'elle se réalise avant peu.

Nous voyons par la Gazette de lundi que les commissaires nommés pour reorganiser la loi de la milice et faire un rapport de ses travaux durant la Session qui s'ouvre demain, ont résolu de donner à la milice toute l'importance qu'elle a en Angleterre.

Ainsi la charge d'adjudant-général équivalra celle des Horse-Guards dans la métropole, c'est-à-dire qu'elle sera tout à fait étrangère à la politique.

Le journal officiel se dit, de plus, informé qu'en mettant ainsi la milice sur une plus large base, on se propose de créer un département analogue à celui de secrétaire de la guerre, conduit par un chef qui aura un siège en Parlement et qui sera responsable des sommes d'argent accordées à cette fin.

Lundi et hier un certain nombre de députés des environs de Montréal ont pris la route de la capitale par chemin de fer, mais le train spécial qui doit transporter les députés haut canadiens et les indépendants qui ont retardé leur départ jusqu'à aujourd'hui passe à la Pointe St. Charles ce soir à minuit.

Le rédacteur-en-chef de l'Ordre, est allé prendre son poste d'observation à Québec. Il nous a promis, à son départ, de n'avoir aucun secret pour les lecteurs de l'Ordre, et de les tenir au courant de la scène parlementaire et des intrigues de coulisses. Notre ami a la causerie gaie d'habitude; nous regrettons de dire que nous l'avons laissé en proie à une vive indignation contre la compagnie du Grand-Tronc qui a trouvé opportun de transporter de nouveau son terminus à la Pointe St. Charles, dans une saison où les cahots de six

pièdes de profondeur se tiennent comme par la main depuis le Pont Wellington à l'embarras.

—Le R. P. Sorg a donné, dimanche après-midi, dans la chapelle du Collège Ste. Marie, le Sacrement de baptême à deux allemands, le mari et la femme. Le salut a ensuite été chanté à la suite de cette cérémonie par l'abbé Eugène Beaubien, qui avait été ordonné prêtre, la veille, dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié.

—Durant la même après-midi, le R. P. Lopino, attaché au Collège Ste. Marie, a donné, au même lieu, un sermon en langue italienne. On nous informe que tous les dimanches à 4 h. P. M., pareil office aura lieu dans la chapelle des Jésuites pour les Italiens.

—C'est aujourd'hui que les membres de l'Union St. Joseph choment la fête de leur saint Patron. Si nous en jugeons par les préparatifs qui se font depuis quelques jours, cette fête sera magnifique.

Après la Grand-Messe solennelle qui sera chantée à l'Eglise St. Jacques, la procession se remettra en marche et passera par les rues St. Denis, Ste. Catherine, Visitation, Ste. Marie, Notre-Dame, McGill, Craig, St. Laurent, Dorchester, des Allemands et Ste. Catherine, où elle entrera dans les Salles de Réunion de la Société.

Nous espérons que les amis de cette Société toute Canadienne décoreront leurs maisons qui se trouvent sur les rues par où la procession passera afin de rendre cette fête aussi attrayante que possible.

Ce soir, Concert au Cabinet de Lecture Paroissial, en faveur des orphelins, sous le patronage de l'Union St. Joseph. Les profits de ce Concert sont destinés aux familles des membres décédés. Voilà certainement un noble motif: comment, en se rejoignant pendant ce jour de fête patronale, ne pas penser un peu aux confrères qui ne sont plus?

Nous n'avons aucun doute que cette pensée de philanthropie sera comprise de tout le monde et qu'il y aura foule au Cabinet de Lecture.

Nous apprenons que plusieurs des personnes auxquelles des cartes d'invitation ont été envoyées, ont eu la bonté de répondre en envoyant une généreuse contribution pour ce but charitable.

L'histoire de l'Union St. Joseph, son esprit d'association, son but de fraternité, ont inspiré à notre ami M. Marsais de jolis vers que nous prenons la liberté de dédier

Aux Membres de l'Union St. Joseph. Au temps passé, avant l'ère chrétienne, Régnaient l'erreur, les préjugés cruels, Temps d'injustice ou, sous Rome païenne, On dédaignait les travaux manuels. Mais l'Homme-Dieu descendit sur la terre, Par ses leçons fit les humains meilleurs: Il dit au riche: aime le pauvre, n'opprime, Plus d'esclavage et gloire aux travailleurs!

Dans les états soumis au despotisme Les ouvriers sont traités en félus: Le sot orgueil et le froid egoïsme Estiment peu les œuvres de leurs bras; Mais le servage, au Nord de l'Amérique, Est prohibé par les lois et les mœurs. Au Canada juste est la voix philantropique Qui rend hommage aux droits des travailleurs!

—C'est cette après-midi, que Sa Grandeur Mgr. de Montréal part, en compagnie des abbés J. J. Vinet et Desautels, pour Portland, où ils s'embarqueront samedi pour leur voyage de Rome. En passant à St. Hyacinthe, ils seront rejoints par Mgr. Larocque et son vicaire, l'abbé C. Poulin. Les distingués voyageurs espèrent être à Rome pour les grandes solennités de la Semaine Sainte. C'est pendant cette semaine que Mgr. de Montréal doit avoir une entrevue avec N. S. P. le Pape et qu'il déposera aux pieds de Sa Sainteté les sommes recueillies pour le Denier de St. Pierre.

Nous souhaitons à notre digne évêque, à Mgr. de St. Hyacinthe et aux Messieurs qui l'accompagnent une

excellente santé, une bonne traversée et un prompt et heureux retour.

Des artisans la féconde industrie Fait ici-bas progresser tous les arts: Par leurs talents ils servent la patrie: Ordre et travail, voilà leurs étendards! Dans les cités, ces objets qu'on admire Ne sont-ils pas les fruits de leurs sueurs? Si le progrès agrandit son empire, C'est par les mains des actifs travailleurs!

Gardons la paix: son bien-être protège Tous les trésors par le travail acquis: L'abondance est son glorieux cortège: Elle enrichit notre jeune pays: Mais s'il fallait marcher à la frontière, Pour repousser des voisins batailleurs, La Liberté, sous sa noble bannière, Appellerait les vaillants travailleurs!

L'Union est notre sainte devise: Pour son maintien tous nous faisons des vœux: Comme un faisceau qui jamais ne se brise, Conservons-la pour nous et nos vœux. De l'orphelin, de la veuve déplorée, Par notre offrande, allégeons les douleurs. L'Étranger, qui n'est nulle chose ignorée, De nos frères les braves travailleurs.

Montreal, 19 mars 1862.

Credit Foncier. Une assemblée publique a été tenue à St. Hyacinthe, samedi dernier, dans le but d'organiser le mouvement qui se manifeste au sein de la population agricole en faveur du crédit foncier. L'assemblée était présidée par M. D. G. Morisson; plusieurs orateurs, entr'autres M. L. V. Sicotte, MM. G. de Boucherville, D. G. Morisson, y prirent la parole. Voici les résolutions qui ont été adoptées:

1. Il est résolu: Que les besoins du pays demandent l'établissement d'une Banque de Crédit Foncier, qui serait une Banque Agricole Nationale pour le Bas-Canada.

2. Il est résolu: Que pour parvenir plus sûrement et plus promptement à obtenir la passation d'une loi, créant une Banque Nationale de Crédit Foncier, il faut qu'il y ait entente entre tous les comités, pour que leur action soit plus vigoureuse, plus énergique et plus efficace.

3. Il est résolu: Que chaque paroisse des comités de St. Hyacinthe et de Bagot devraient aussitôt possible tenir des assemblées pour y discuter la question de Crédit Foncier, nommer un comité permanent composé de 3 personnes, qui seraient toujours prêts à agir tant que la mesure pour la formation d'une Banque de Crédit Foncier ne sera pas devenue loi.

4. Il est résolu: Qu'avant d'adopter ou de soumettre aucun plan pour la formation d'une Banque de Crédit Foncier, il serait à propos que des personnes compétentes, possédant la confiance des habitants, fussent choisies pour discuter et comparer les différents plans qui ont été suggérés de temps en temps ou qui pourraient l'être, afin d'en adopter un définitif, qui puisse rencontrer les besoins du pays et les demandes des cultivateurs.

5. Il est résolu: Que chaque paroisse des comités de St. Hyacinthe et de Bagot devrait nommer de suite des délégués, qui se réuniraient en la Salle du Marché de St. Hyacinthe le 4 avril prochain à midi, afin d'y discuter les bases d'un Bill de Crédit Foncier.

6. Il est résolu: Que cette assemblée espère que toutes les paroisses du Bas-Canada s'empresseront de seconder le mouvement dont l'initiative a été donnée par le comté de Chambly: qu'elles signeront des pétitions à la Législature demandant la formation d'une Banque de Crédit Foncier qu'elles nommeront un comité permanent qui sera toujours prêt à agir, au besoin, qu'elles nommeront des délégués qui pourront se réunir au chef-lieu du comté pour y discuter la question du Crédit, et qui pourront choisir des délégués de comtés pour se rendre à Québec, afin d'y rencontrer les délégués des autres comtés.

7. Il est résolu: Que cette assemblée invite les délégués qui seront nommés dans les différents comtés à se réunir à St. Hyacinthe, le 15 avril prochain, afin d'y rencontrer les délégués des comtés de St. Hyacinthe et de Bagot, et voir aux moyens les meilleurs et les plus efficaces pour mener à bonne fin la question d'une Banque de Crédit Foncier.

8. Il est résolu: Qu'il est important qu'il y ait un Comité Central, permanent, pour se mettre en communication avec tous les comités et sociétés d'Agriculture du Bas-Canada, afin d'activer le mouvement qui se fait dans le pays, pour la formation d'une Banque de Crédit Foncier, de lui donner une impulsion générale et énergique, de régulariser son mode d'action et de rendre plus uniforme et plus efficace pour parvenir à le faire sanctionner par une loi; avec pouvoir de rencontrer les délégués qui pourraient être nommés par les Comités, et de s'entendre avec les membres du parlement qui représentent les Comités de St. Hyacinthe et de Bagot. Que les personnes suivantes composent le Comité, avec pouvoir de s'en adjoindre d'autres: Messieurs D. G. Morisson, G. B. de Boucherville, P. E. Leclerc, J. Lamothé, L. Boivin, C. Perreault, G. Henshaw, L. Delorme, et H. St. Germain.

9. Il est résolu: Que copie des présentes résolutions soient publiées sur le Courrier et sur le Journal de St. Hyacinthe.

10. Il est résolu: Que copie de la première résolution soit transmise à l'Hon. L. A. Dessaulles, membre du Conseil Législatif, à l'Hon. L. V. Sicotte, M. P. P., pour le comté de St. Hyacinthe, et à M. Laframboise, Ecr. M. P. P., pour le comté de Bagot, et qu'ils soient priés d'user de leur influence pour obtenir la passation d'une Banque de Crédit Foncier pour le Bas-Canada.

11. Il est résolu: Que tous les journaux qui sont en faveur d'une Banque de Crédit Foncier, sont priés de reproduire les présentes résolutions.

Après l'adoption des résolutions, des remerciements ayant été votés à M. le Président et à M. le Secrétaire, l'Assemblée se dispersa.

St. Hyacinthe, 15 mars, 1862. (Signé) D. G. MORISSON, Président. B. DE LABRIÈRE, jr., Secrétaire. (Vraie copie.) B. DE LABRIÈRE, jr., Secrétaire.

Le Grand Tronc. (Suite.) Les Capitalistes éminents.—L'intrigue. M. Hinks avait déjà passé plusieurs semaines à voyager de l'Hôtel Morley au Bureau Colonial et à la Bourse de Londres. Le député du Canada peut dire

que si l'on considère l'importance et le caractère de sa mission, il n'a pas été traité avec trop de considération dans les départements officiels. De plus, et c'est peut-être dû à l'imperfection des transactions financières qu'il eut à gérer en cette circonstance, M. Hinks fut réellement surpris et vexé de la manière d'agir de Lord Grey envers lui. A l'époque dont nous parlons, un spéculateur de chemins de fer, quelque peu célèbre, M. Jackson, occupait un siège à la Chambre des Communes, s'était laissé conduire dans une éminente association contractante, à la tête de laquelle était monsieur, aujourd'hui Sir Samuel Marlon Peto. M. Jackson aimait à interroger, et tout en poursuivant son entreprise, comme constructeur de chemins de fer, il était naturellement un des habitués de la Bourse. Là, il se rencontra par hasard avec le commissaire du Canada, frustré, indigné et fort disposé à envoyer à tous les diables et le secrétaire et son bureau. Le député de Québec s'ouvrit à M. Jackson, et M. Jackson, avec un véritable air de confiance, s'ouvrit à M. Jackson. Le premier suggéra l'idée d'écrire au Times, ce dernier, ancien éditeur au Canada, ne fut pas lent à écrire et le fit sans répugnance.

Un matin, lord Grey se vit impitoyablement massacré dans le célèbre journal par un subordonné; et M. Hinks, qui un an à peine avant, ou à peu près, vivait simplement au pain et à l'eau, en faisant un vœu étonnant dans une feuille d'un soir, à Montréal, sortit un jour de l'Hôtel Morley célèbre censeur du plus fier ministre d'Angleterre, auteur de deux colonnes de sarcasmes, publiées dans l'organe principal de l'opinion publique en Europe, l'esclave d'un chef, entre les mains d'hommes qui avaient fait et cassé les ministères de l'Empire. C'est là la partie poétique de l'histoire du Grand-Tronc, qu'on nous pardonne la remarque; la partie prosaïque commence quand M. Jackson introduit M. Hinks à ses collègues, les célèbres contracteurs. Ces messieurs écoutèrent avec patience l'exposé de la chose; on leur suggéra que le Canada devait avoir des éléments de fer à son propre compte, sans avoir à endurer davantage l'honneur rebutant du Secrétaire Colonial, que le crédit de la Province était bon, qu'un caution de la Province de quel que 15,000,000 de dollars, ou quelque chose de semblable, n'était l'affaire en prospérité, qu'un association sous les raisons et titres de M. Jackson, Peto & Cie., attendu que permission leur serait donnée de construire le chemin, d't de Montréal aux frontières ouest, à \$50,000 par mille, qu'ils mettraient en réserve de fonds \$8,000 à \$10,000 pour chaque mille, qu'en sus ils jouiraient leur innocence aux capitalistes anglais pour obtenir la balance de fonds ou de droits d'entrée mis en action; et, on ajouta, sotto voce, que M. Hinks serait un agent de fonds de \$50,000.

Nous ne saurions suivre toutes les négociations faites à Londres à l'occasion de ces propositions. Les faits cependant apparaissent dans l'histoire sans entraver dans les vœux de M. Jackson et ses amis. Il ne prit pas la peine de s'arrêter à considérer si les Chartres pour les lignes de chemin de fer, accordées entre Montréal et Toronto et Toronto et Sarina, pour désigner les compagnies, pouvaient être méprisées; et si le Parlement revoyait une grande et solennelle délibération. Loin de là, il fit à M. Jackson que le plan lui plaisait, et partit sans retard pour le Canada, afin d'user de son influence comme premier ministre de la Province pour que la Législature ratifiât le marché fait conditionnellement par lui. Ses vœux furent bientôt remplis. Les Chartres qui existaient déjà, devaient à la vérité lui nuire; il est vrai aussi que

ne peut pas le faire de bien.... C'est-à-dire, non! si... enfin, c'est égal!

—Vous ne me saisissez pas! s'écrie M... avec énergie; vous ne me saisissez pas! vous êtes ivres!

—Pout-on se mêler de saigner un malade, ajoute-t-il indigné, quand on est dans un pareil état? —Laissez-moi! laissez-moi! ou je crie....

—Ah! tu ne veux pas être saigné! dit A....

—Tu repousse la Faculté! dit J....

—Ah! nous sommes ivres!

—Ah! tu veux crier!

—Et J... d'un seul bond, s'élançant sur lui; M... pousse un cri de terreur.

Au même instant A... le prend par un bras, le jette en bas du lit, et toute la bande se précipite sur lui dans une lutte générale et acharnée.

—Jette des cris affreux.... Il sent sa jambe en vingt morceaux.... il se débat, pâle comme la mort, pour échapper à ces furieux....

—Encore! encore! s'écrie A... tout essoufflé, au milieu des coups d'oreillers et de traversin.

Et il arrache frénétiquement l'appareil de la fracture.

—Veux tu donc me tuer? dit M.... d'une voix étranglée par la peur.

—Allons donc! répond J... est-ce que tu es malade? tu n'as jamais eu plus de fracture que moi, mon cher. Vois plutôt. C'était une simple plâtrerie....

—Que tu trouveras un peu forte, peut

être, dit J... à son tour; mais je suis persuadé que mes malades que tu as saignés ne seront pas de ton avis.

M... doutait encore. Il considérait dans une sorte de stupeur et examinaient avec la plus vive attention sa cuisse mise à nu....

Quand il se fut bien assuré que tout était normal, ses yeux reprirent leur couleur, et il respira largement. Il était trop heureux pour en vouloir à personne, et il regarda ses amis en souriant.

L'un d'eux lui tendit un verre plein.

—Non pas, s'il vous plaît, dit M.... en le repoussant. Pas pour aujourd'hui, du moins, ajouta-t-il en riant.

Et comme il recueillait avec un certain soin les pièces de son appareil:

—Qu'est-ce que tu veux donc faire de cela? lui demanda J....

—Je veux, répondit M.... le conserver toute ma vie dans ma salle à manger.

—Quand tu en auras une, reprit A....

Le docteur M.... depuis longtemps, a sa salle à manger; mais nous devons dire qu'on n'y voit pas le moindre appareil de fracture.

Probablement pour ne pas effrayer l'estomac et les jambes de ses convalescents.

ment à cette fatale découverte. Il se désespérait, malgré les philologiques consolations que Jean essayait de lui faire goûter.

—Eh! laisse-moi tranquille, imbécille! lui dit M.... et réponds-moi! —Comment cela m'est-il arrivé? Je suis donc tombé?

—Ma foi! monsieur, je n'étais pas là et je ne saurais rien vous dire. On m'a appelé à huit heures, aussitôt après l'accident. Vous étiez étendu sur le lit. M. A.... et M. J.... vous ont mis l'appareil, et m'ont recommandé de ne pas vous quitter un instant.

—Va, tout de suite chercher J.... et A.... Il faut que je sache....

—M. J.... n'est pas de service, et il n'a pas couché cette nuit à l'hôpital. M. A.... est sorti à neuf heures. Si vous voulez, je vais éveiller....

—N'éveille personne, j'attendrai.

Et M.... resta livré à ses amères réflexions.

L'accident qui lui était arrivé pouvait avoir les suites les plus graves. M. tenait à ses os plus que tout autre. Peut-être partageait-il encore cette petite superstition commune à plusieurs médecins, qui croient peut-être que le mal s'acharne plus particulièrement dans l'occasion sur eux, dont l'état est d'être ennemis du mal. Si, comme M. n'en pouvait douter d'après la nature de l'appareil apposé, il s'agissait d'une fracture, le moindre inconvenient qui pût en résulter était de lui faire garder

une quarantaine de jours la position horizontale, et M.... était homme à exagérer encore les précautions dans un cas personnel.—Il pensait avec désespoir que la veille il avait arrêté pour la semaine suivante son départ en vacances, grâce à un congé qu'il avait obtenu à grand-peine. Il se disait qu'il ne pourrait apprendre lui-même ses succès à sa famille, qu'il allait plonger dans l'inquiétude, et tout cela pour un événement qu'il rougirait de raconter.

—Si encore cette jambe avait été cassée en courant après la croix d'honneur ou tout simplement même par un accident naturel!... mais non.—Et puis quel était le degré de gravité de cette blessure qu'il ne lui était pas permis d'interroger? Était-ce une fracture simple ou compliquée?

Le matin lui parut bien long à venir. Lorsqu'un petit jour, la porte de sa chambre s'ouvrit et qu'il vit paraître ses amis, malgré l'effort qu'il fit sur lui-même, sa physionomie prit l'expression de la plus vive anxiété.

Eh bien! lui dit A.... comment vas-tu, mon pauvre ami?

—Pas trop bien, répondit M.... affaibli par la saignée et dévoré par la fièvre de l'inquiétude.

Et il demanda des renseignements sur son état.

On lui apprit qu'il avait une fracture oblique près du col du fémur, fracture de la plus dangereuse espèce; que M. Desault avec le père L.... étaient ve-

nus le voir, et qu'ils avaient été satisfaits des premiers soins donnés. "L'appareil est parfait; il n'y a rien à changer jusqu'à nouvel ordre, avait dit le père L.... en s'en allant.

A ces fâcheuses nouvelles, M.... s'évanouit.

Lorsqu'il revint à lui, il resta plongé dans un morne abattement. Mieux que personne, il pouvait comprendre la gravité de sa blessure, qu'il devait à son intempérance, et en apprécier les suites. Dès ce moment le rire disparut de ses lèvres. M.... se laissa aller à un accablement dont ses camarades ne purent venir à bout de le tirer. Son désespoir était complet.—Il ne trouvait quelle distraction à ses chagrins qu'en disposant avec une sollicitude toute particulière—ces minutieuses précautions dont les médecins gardent à peu près pour leur usage particulier le secret,—les remèdes et médicaments nécessaires à son état.

Ses amis se succédaient dans sa chambre, et venaient rappeler son courage abattu.

Au bout de huit jours passés par M. dans une immobilité parfaite, —ses amis A.... et J.... entrant un matin dans sa chambre, lui annoncèrent qu'un élève de la maison, dont l'intérêt était terminé, et qui venait d'être reçu docteur, les avait invités à dîner.

Nous regrettons bien que tu ne puisses pas être des nôtres, lui dit A.... mais nous viendrons tous voir ce soir.

M.... soupira. —C'était bien moins un bon dîner qu'il regrettait,—quoiqu'il sût que le nouveau docteur ferait bien les choses,—que son départ fit pour ce soir là-même et sa place retenue dix jours auparavant, par une précaution nécessaire au temps des vacances.

Il parvint à s'endormir, après avoir lutté contre ses pensées.

Tout à coup il est réveillé en sursaut. La porte s'est ouverte avec fracas.... ses deux chaises et sa table sont renversées.... et une dizaine d'élèves se précipitent dans sa chambre, J.... et A.... à leur tête, bouteilles et verres en main, chancelant, vociférant. Ils s'élançent vers M.... qui commença à s'inquiéter, et font voler en l'air ses couvertures....

M.... voyant qu'il a affaire à des gens qui sortent d'un repas de corps, tâche de s'en débarrasser par la douceur et en se plaignant de souffrir beaucoup.

—Eh bien! comment vas-tu? lui crie J.... dans les oreilles.

—A.... s'est déjà emparé de son bras, et scrute les pulsations du pouls.

—De la fièvre? dit J.... une bande à saignée, un bassin, vite!

Et il tire de son gousset une lancette que ses mains tremblantes ne pouvaient pas ouvrir.

—Que me veux-tu? dit M.... dans la plus vive agitation.

—Deux palettes seulement, répond A.... Si ça ne te fait pas de mal, ça

Feuilleton de "L'Ordre."

L'appareil de fracture. Suite et fin.

Les rideaux s'entr'ouvrent tout à coup, et une figure mal éveillée se penche sur la sienne.

—Qu'est-ce que tu fais là, Jean? demanda M....

—Et quelle heure est-il?

Jean répond qu'il est trois heures du matin, qu'il a été chargé de passer la nuit auprès de M....

Et en lui offrant une tasse de tisane il lui demande, comment il se trouve?

—Est-ce que j'ai été... est-ce que je suis malade? dit M.... avec anxiété.

—Il faut espérer que ça ira mieux, monsieur, répond l'infirmier, avec du repos et des soins.... Au reste, vous avez mieux que moi ce qu'il faut dans ces cas-là.

—Qu'est-ce que c'est? qu'est-ce que j'ai donc? s'écrie M.... avec impatience et en voulant se mettre sur son séant.

Mais sa jambe droite est immobile et engourdie. Il y porte sa main et découvre la bouche ouverte, le regard défilé.

Un appareil de fracture entoure sa jambe.... sa jambe est cassée!.... M.... tombe dans un grand accable-

les contracteurs d'ici s'engageaient, à faire l'ouvrage pour \$15,000 par mille de moins que la société Jackson; il est vrai encore que les contracteurs d'Angleterre, malgré leurs \$10,000 de souscription par mille, n'allaient pas avoir moins de 5 mille piastres par mille de plus que tout autre; il est vrai enfin que les hommes d'hommes insatiables et avides du gain, comme l'étaient ces riches capitalistes, en appelant à leurs droits, devaient avoir leur poids; et cependant M. Hincks n'en réussit pas moins. Ses collègues se rendirent avec joie à ses suggestions. Lord Elgin, le plus paisible des gouverneurs, seconda son ministre et rendit gloire à son succès. Bref, la Charte du Grand Tronc fut plénièrement ratifiée, et même tout-à-fait selon la forme dictée par les éminents capitalistes contractants.

Quelques uns des moyens et expédients.

Le mode d'opération de M. Hincks, dans ses négociations avec les législateurs réfractaires et les capitalistes de l'endroit, qui se regardaient comme engagés par le contrat de Jackson, fut, on peut le dire, des moins habiles.

Son premier soin fut d'attirer à lui les principaux chefs de l'opposition parlementaire; et dans ce but il se rapprocha de M. A. T. Galt, ministre actuel des finances; mais ce monsieur était alors ferme et inébranlable dans son opposition. M. Galt, comme le voulait sa bonne fortune, n'était pas seulement membre de la Législature Provinciale, il était de plus actionnaire dans la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique; et était encore consignataire des Chartes accordées au sujet de la Province, et était encore consignataire pour relire Montréal avec les Provinces de l'Ouest, par un chemin de fer. M. Galt était encore à la tête d'une compagnie de terres, administrant des milliers d'arpents de la meilleure terre, dans les townships de l'Est, touchant au Maine. M. Galt était de plus un financier expérimenté; excellent pour des combinaisons commerciales et spéculatives, rusé, prudent et libre dans ses moyens.

Telle était la réputation du second chef, de l'association de M. Hincks, dans l'entreprise du chemin de fer. Sa réputation en Angleterre n'allait pas au delà de ses rapports comme agent des spéculateurs de Londres sur les terres de la Province. Cependant ces rapports entrent pour beaucoup dans les calculs du Premier Ministre du Canada; et c'est ce qui fit que M. Galt fut choisi pour faire une part indispensable de l'ouvrage qui devait être fait en Angleterre, tout en étant nommé agent principal, ayant pour mission de soulever les difficultés extérieures que rencontrait la Charte du Grand Tronc.

Le Prospectus.

La Charte qui, comme nous l'avons vu, avait été dressée par la grande entreprise provinciale, peu de temps après les entrevues de M. Hincks avec les contracteurs de Londres, nomma les principaux chefs de la compagnie canadienne. Bien que la Province ne fut pas la gardienne des fonds, mais simplement le premier caution d'un subside de \$1,500,000, l'acte du parlement qui incorpora le Grand-Tronc, déclara, contrairement au principe commercial bien établi, que le créancier ou le contractant d'une compagnie publique, n'a pas droit à l'administration comme actionnaire, que la province était comme un souscripteur aux fonds de la compagnie; qu'elle était au moins responsable de ses pertes en proportion de sa mise en fonds, et qu'elle avait droit par conséquent d'être représentée dans le comité de direction. Nous affirmions que le gouvernement en s'arrogeant un tel contrôle sur le chemin, se mettait en opposition avec toute pratique commerciale; et cependant cet acte ne fut pas plus mis en question par les promoteurs des travaux, pour des raisons qui leur étaient propres; et lorsque M. Galt fut nommé pour publier le prospectus de la compagnie, et envoyé en Angleterre avec ce document mensonger, il n'était pas sans savoir qu'il en serait pour lui une bonne recommandation à la Bourse de Londres, que de pouvoir montrer que la province avait, ou feignait avoir une part dans les fonds et que tous les principaux membres du gouvernement canadien, étaient eux-mêmes directeurs de la Compagnie. Fort de cet appui, promettant de sa propre autorité le dividende à perpétuité de 11 p. 100, et agissant d'après l'influence de l'inévitable Jackson et les espérances qui lui donnaient l'association des plus célèbres capitalistes, M. Galt, aide en sus des membres du gouvernement canadien, exposa franchement la chose à la Bourse de Londres. Nous devons faire remarquer que le prospectus disait clair comme le jour que 11 p. 100, était le moindre des profits, et que d'ailleurs ce profit devait croître chaque année; le prospectus faisait aussi voir les noms officiels en Canada comme preuve qu'il était réellement issu du Parlement; et il avait en outre la sanction personnelle des plus grands contracteurs de chemins de fer en Angleterre. Il n'en reste pas moins comme acte public, que malgré toutes les faveurs des circonstances, l'entreprise du Grand-Tronc, ainsi présentée aux capitalistes Anglais en 1853, fut vue avec indifférence, pour ne pas dire avec une répulsion absolue, par tout ce que Londres renferme de plus célèbres en fait d'usuriers, car les contracteurs étaient toujours attentifs et on espérait sans cesse \$50,000 par mille pour l'ouvrage.

Le succès du projet demandait encore une nouvelle influence, et comme les moyens employés pour gagner cette influence formaient une des pages les plus curieuses de l'histoire des chemins de fer de l'Angleterre, ou de tout autre pays, leurs détails méritent une étude particulière. Nous pensons que ces faits seront nouveaux même pour les Canadiens.

Qui est responsable de la fraude faite en Angleterre.

Tandis que les opérations faites au nom du Canada dans un but de pillage, car dès le début ce n'est pas autre chose qu'un pillage, sont livrées aux commentaires publics, la justice demande que nous jetions un coup d'œil sur leurs principaux co-opérateurs en Angleterre: car c'est précisément au moment de la chute de M. Galt comme premier agent de l'entreprise, que la responsabilité du projet vint à être rejetée et pesa sur d'autres. La corruption ouverte, employée par M. Jackson, comme représentant des contracteurs anglais, fut peu de chose en son genre et était bien en unison avec le caractère de celui qui l'employait. Si M. Hincks consentait à être l'obligé des contracteurs, en raison d'un don d'un quart de million de fonds, et si l'ingénieur en chef de la compagnie était tout disposé à accepter un semblable service, et nous verrons qu'il le reçut évidemment, l'on peut dire que ce fut certes dans une mesure qui concernait d'une manière immédiate les parties intéressées.

Il n'y a aucun doute possible sur la corruption employée dans un marché fait avec de telles douceurs.

Dans toute société bien organisée, cette corruption est au moins la position sociale officielle de celui qui l'aurait employée; mais en Canada une grande portion du peuple semble juger différemment ces questions. Pour nous nous faisons de côté la discussion de ces achats corrompus d'une moindre importance, pour insister sur des sujets majeurs qui ont rapport à la dernière histoire du projet et qui font ressortir la première cause du succès de l'entreprise en Angleterre. Quand M. Galt, de concert avec les députés officiels de la Province, virent qu'ils allaient probablement échouer dans leur tentative de remplir leurs listes de souscription, comme ils l'avaient d'abord espéré; ils commencèrent naturellement à se demander ce qu'ils feraient dans le cas d'un échec; et, comme l'attestent les actes publics ils ne furent pas longtemps sans reconnaître que les députés anglais étaient censés venir des banquiers de Londres pour la colonie. Ces banquiers étaient MM. Baring, Frères, et Cie., MM. Glyn, Mills et Cie. Pendant plusieurs années avant l'ouverture du Grand-Tronc, ils avaient assez réussi comme agents dans la vente de contrats. Durant l'espace de deux ou trois ans, pas moins de \$10,000,000 avaient été empruntés en Angleterre, sur des garanties de la colonie. Le gain n'avait pas été moins de \$50,000, et ils avaient la perspective de nouveaux emprunts qui devaient augmenter chaque année et faire ainsi de l'agence canadienne une affaire sûre et prospère.

Il était naturel que dans ces circonstances les regards du public anglais se portassent sur MM. Baring et Glyn, de préférence à M. Galt, dans les avis des placements canadiens; et il n'y a pas lieu de s'étonner après cela si le mérite de M. Baring fut contesté par les capitalistes anglais, lorsqu'ils virent son nom absent du prospectus. Ces capitalistes faisaient naturellement des conjectures sur la connaissance que les agents de Londres pour la Province avaient de ses emprunts, et les prévisions faites pour en sauver le crédit. Ils ajoutaient que si un chemin de fer canadien devait être construit sous le patronage des ministres de la colonie, il serait très bien arrivé que l'affaire serait soumise au peuple anglais avec les recommandations de l'agence des finances de la colonie. M. Baring fut alors pré-d'entrer au comité du Grand-Tronc, et on lui fit entendre que son nom était essentiel au succès de l'entreprise. On l'assura que tout ce qui le concernait était dans un état prospère, qu'il avait l'appui du parlement et du gouvernement canadiens, et qu'il n'y avait aucun risque pour lui de s'y engager. A toutes ces suggestions M. Baring répondit, après de longues et prudentes délibérations, qu'il ne voulait en aucune manière faire figurer son nom dans le comité. Il supposait fautes et mensonges les promesses du prospectus et refusa de faire, sous aucun prétexte, partie d'un projet qui ne pouvait raisonnablement pas rencontrer, comme affaires commerciales, les vues de ses promoteurs. Il fallut donc changer de détermination, si bien arrêtée, de M. Baring, autrement l'affaire courait grand risque de fonder d'une manière définitive et sans retour. Il n'y avait qu'un moyen de se concilier les vues du banquier.

M. Baring, avant d'entrer dans les vues de M. Galt, avait accablé de pertes sur pertes, et la chose était connue; il s'agissait de l'éviter qu'un changement de l'agence du Canada en d'autres mains, serait le résultat de son opinion; et qu'en un mot on ne pouvait plus répondre des \$500,000 de profit, sur la commission, s'il ne consentait pas à être un des directeurs du chemin de fer. Pour convaincre le banquier, une assemblée supérieure du gouvernement officiel de la Province fut tenue et une lettre annonça, un matin, à M. Baring, que quelque fussent ses opinions personnelles sur le Grand-Tronc, il devait apposer son nom au Prospectus comme un des directeurs, ou que dorénavant l'on se passerait de ses services comme agent des finances de la Province.

Il est pénible pour nous de l'avouer d'un homme de l'importance de M. Baring, et cependant nous le devons à peine M. Baring eut-il pris connaissance de cette lettre qu'il mit sa signature sur le Prospectus de 11 p. 100. Dès lors, il devint le médium des remboursements et déboursés du Grand-Tronc; associa au projet par son influence, des milliers de capitalistes qui ont vu depuis pour maudire le jour où ils entendirent parler pour la première fois de la Province ou de son chemin de fer; et se constitua le véritable auteur sur lequel reposait toute la responsabilité du plus grand et du plus important projet de chemin de fer, exécuté aux dépens d'actionnaires de bonne foi et sans soupçons.

Comme le fait remarquer le *Constitutionnel*, M. Renan, en acceptant la chaire d'hébreu au Collège de France, avait pris sur l'honneur l'engagement de ne pas sortir du programme que lui avait tracé M. le ministre de l'instruction publique, programme dont nous avons rappelés les termes et signalé la sage prévoyance. Dans ce programme, on disait en résumé à M. Renan: C'est une chaire d'hébreu que l'on vous confie; vous serez un professeur d'hébreu; et M. Renan, par son acceptation, avait répondu: Je serai un professeur d'hébreu. Peut-on soutenir qu'il est resté fidèle à ses engagements?

Senat Français.

28 février.

L'attention du Sénat s'est portée hier sur des questions d'un grand intérêt; la majeure partie de la séance a été employée à la discussion du paragraphe relatif au clergé et aux congrégations.

Son Em. le cardinal Donnet a le premier pris la parole sur le passage de l'Adresse où il est parlé des "abondantes libéralités privées" qui vont trouver les congrégations religieuses, et de la pauvreté du clergé des paroisses à qui il serait désirable d'assurer un traitement plus en rapport avec les charges de ses fonctions.

Mgr Donnet, répondant d'abord à un discours prononcé dans une séance précédente, a protesté qu'il se serait injuste de prétendre qu'il y a une partie du clergé séculier sur laquelle repose plus spécialement le soin des âmes. Depuis les cardinaux, les archevêques et les évêques jusqu'au vicaire de la plus modeste des paroisses, tous prennent soin des âmes avec une sollicitude sans exception. On a parlé de divisions; l'éminent prélat a déclaré qu'en France on ne verrait pas, comme en Prusse, des pétitions présentées à la signature des ecclésiastiques et se terminant par ces mots: *A bas le pape-roi!*

Son Eminence s'est attachée ensuite à réfuter avec détail certaines préventions dont les congrégations sont l'objet. Il a insisté sur l'influence bienfaisante de ces communautés si peu connues de beaucoup de ceux qui en parlent. Il a terminé par un appel à la conciliation: "Nos intentions étant les mêmes, a dit Son Eminence, ne différons plus sur les moyens d'atteindre le but commun: la pacification de l'Eglise, la gloire, la prospérité, la tranquillité de la France, par l'observation des lois de Dieu et des lois du pays."

M. Billaut a répondu en entrant à son tour dans des développements de cette pensée, qui résume la plus grande partie de son discours: "Le bien que font les congrégations religieuses, un catholique ne saurait le nier; les inconvénients que ces institutions présentent souvent, un homme politique ne saurait les méconnaître." M. le ministre sans portefeuille a même prétendu que "si l'Etat avait pu pecher par un excès quelconque, il n'aurait tellement péché que par un excès de tolérance envers les établissements religieux."

Dans la seconde partie de son discours, M. Billaut a touché à quelques points sur lesquels S. Em. le cardinal Mathieu avait demandé des éclaircissements, particulièrement à l'incident du discours prononcé par Mgr. l'évêque de Poitiers dans sa cathédrale le jour de la fête de saint Pierre.

S. Em. le cardinal Mathieu a repris ensuite chacun de ces points. Il a surtout rétabli les faits au sujet de Mgr. de Poitiers, dont il a cité textuellement les paroles. L'éminent cardinal a ensuite traité de la reconnaissance des congrégations religieuses par l'Etat.

Cette dernière partie des observations de Mgr. Mathieu a amené M. Rouland à donner de son côté quelques explications sur le même sujet.

LL. Em. le cardinal de Bonald et le cardinal Molot ont exposé les motifs qui les engageaient à repousser le paragraphe en discussion. Les deux prélats ont montré brièvement l'utilité des communautés religieuses et signalé le bien qu'elles font.

Nous recevons la lettre suivante:

Messieurs les Rédacteurs, Je comprends les raisons qui vous empêchent de répondre aux articles du *Journal du Peuple*; mais comme quelques-uns de vos lecteurs pourraient ne pas les comprendre, en ne connaissant pas ce journal, vous me permettez de dire que, quoique je ne sache pas si M. B. Barbier est ou a été effectivement gérant du *Semur Canadien*, je puis affirmer que le *Journal du Peuple* est imprimé à l'atelier du *Semur*, et qu'il est mis en vente et fortement recommandé par M. N. Cyr, propriétaire du *Semur*. D'ailleurs M. Barbier n'a-il pas écrit: le *Journal du Peuple* ne contient que des articles sur la politique, les lettres, l'agriculture et la littérature. Il ne s'occupe d'aucune religion, il n'intervient pas dans le domaine de la conscience?

Or, ces paroles ne peuvent être d'un catholique romain. De plus, ce *Journal* a déjà commencé à parler de l'*Église Suprême*, qu'il puni le mal et récompense le bien; c'est toujours ainsi que les Suisses commencent leurs discussions.

En voilà sans doute assez pour faire voir au public sans défiance

Courrier d'Europe.

Paris 27 février.

Une dépêche de Turin annonce que le clergé de Messine prépare une adresse au Saint-Père pour lui conseiller d'accepter "les sages propositions" de la France et du roi Victor-Emmanuel. Le clergé de Messine connaît les propositions piémontaises, et s'il les trouve sages, il prouve par là une chose, c'est que lui-même l'est fort peu. Quant aux propositions de la France, comment le clergé de Messine les connaîtrait-il, puisqu'à Paris même on ne les connaît pas?

Dans une séance de la commission nommée par la Chambre des députés de Berlin, M. le comte de Bernstorff, d'après la *Gazette de Cologne*, a donné quelques explications sur les vues du gouvernement prussien relativement à la réforme fédérale. Le ministre a reproduit les idées émises dans sa réponse à M. de Beust; il a déclaré approuver la motion du parti modéré, qui engage la Prusse à former un Etat fédératif dont elle aurait la direction diplomatique et militaire. M. de Bernstorff a même ajouté que le gouvernement verrait avec plaisir la Chambre adopter cette motion.

Quant à la proposition du parti progressiste, bien qu'elle tende au même but, le ministère la repousse à cause des considérations démocratiques sur lesquelles elle s'appuie.

Une grande divergence s'est élevée à la fin de la réunion entre plusieurs membres de la commission et le ministre: il s'agissait de la question de l'existence légale de la diète de Francfort. M. de Bernstorff a soutenu que la diète existait en droit, contrairement aux prétentions du parti démocratique. Une sous-commission a été nommée à l'effet d'établir une entente sur ce point.

Sans nul doute, le vote de la diète prussienne peut exercer une grande influence sur la marche générale des affaires allemandes; ce qui nous semble plus douteux, c'est que des discussions aussi oiseuses que celle qui vient d'avoir lieu sur l'existence légale de la diète aident beaucoup à une solution satisfaisante de cette interminable question.

Les autorités russes continuent d'appliquer en Pologne à des centaines de tous rangs la peine de la déportation en Sibirie et celle des travaux forcés.

En même temps, le *Journal de St. Pétersbourg*, répondant aux généreuses paroles qui ont retenti en faveur de la Pologne dans le Sénat français, proteste des bienveillantes intentions du Czar, pourvu qu'elles soient secondées par la conduite des Polonais. Autrement, dit-il, il y aurait des déceptions cruelles. Les Polonais ont-ils donc éprouvé autre chose jusqu'à présent?

Les dépêches d'Athènes, qui nous parviennent aujourd'hui, prouvent que l'insurrection est encore loin d'être étouffée en Grèce. Nauplie demeure en la possession des insurgés, mais elle se trouve bloquée par terre et par mer. Une manifestation révolutionnaire a eu lieu aussi à Tripoli. Le gouvernement songe à organiser une levée en masse. Le roi est rentré à Athènes.

L'Opinion Nationale a reçu du ministre secrétaire d'Etat un premier avisement pour un article de son journal sur M. Bonald, contre le Sénat.

L'agitation révolutionnaire est des plus grandes d'un bout de l'Italie à l'autre. On remarque, dans le sein des sociétés secrètes, un mouvement insinué qui fait pressager de prochains et graves événements. Les démonstrations qui viennent d'avoir lieu dans un grand nombre de ville de la Péninsule montrent à quel point se renoue le parti avancé et quelle est sa force. Presque partout c'est lui qui a produit le mouvement, et les cris de "Vive Garibaldi! Vive Mazzini!" aussi nombreux et aussi répétés que ceux de "Vive Victor-Emmanuel!" sont les indices les plus certains des vœux et des aspirations de la multitude révolutionnaire.

Un dissentiment existe en ce moment entre Garibaldi et ce parti extrême, et c'est pour le faire cesser que Crispi, Mordini et Bertani se sont rendus, ces jours derniers, à Caprea. S'ils réussissent à rallier Garibaldi à leur opinion, il est certain que nous touchons à de nouveaux conflits, car les révolutionnaires avancés sont décidés à hâter la solution de la question italienne par une marche en avant.

Nous lisons dans le *Moniteur* du 27:

"Le ministre de l'instruction publique et des cultes a rendu l'arrêté suivant: "Attendu que dans le discours prononcé au Collège impérial de France pour l'ouverture du cours de langues hébraïque, chaldaïque et syriaque, M. Renan a exposé des doctrines qui blessent les croyances chrétiennes et qui peuvent entraîner des agitations regrettables.

"Arrêté ce qui suit: "Art. 1er. Le cours de M. Renan, professeur de langues hébraïque, chaldaïque et syriaque au Collège impérial de France, est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

"Art. 2. L'administrateur du Collège impérial de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

"Fait à Paris, le 26 février 1862.

quelles fautes impressions ce *Journal du Peuple* est appelé à créer parmi ses lecteurs.

UN BIEN-INFORMÉ.

Montréal, 17 mars 1862.

Faits Divers.

—Des dépêches reçues des États-Unis d'Amérique nous ont informés qu'un combat sérieux a été engagé, vendredi, à Newbern, dans la Caroline du Nord. C'est le *Commodore*, faisant partie de l'expédition du général Burnside qui a apporté cette nouvelle à Baltimore. — Ici encore, si nous en croyons le télégramme, les confédérés ont essuyé une défaite très sérieuse; plus de 200 des leurs ont été pris, on ne connaît pas encore leur nombre de tués. Les fédéraux ont eu 100 morts et un grand nombre de blessés.

—M. J. B. Robinson, juge-en-chef du Haut-Canada a résigné sa charge la semaine dernière; il a été remplacé par le juge McLean.

—La *Gazette Officielle* de samedi annonce la nomination de M. A. M. Desjardis comme Sheriff du District de Montréal, en remplacement de M. Boston.

—Nous apprenons que le Grand Tronc a réduit ses prix entre Montréal et Québec, à \$6 pour aller et revenir. Une déduction a, dit-on, été faite sur le prix du passage entre les différentes stations intermédiaires.

—La majorité de M. Dunkin, sur M. Austin, dans l'élection du comté de Brome, a été de près de 400 voix.

—Lundi, 17 courant, nos concitoyens Irlandais, se ralliaient autour des bannières de la Verte-Erre pour rappeler et fêter la patrie absente. La solennité a eu tout l'imposant d'une fête nationale. La journée avait un beau programme, et nous sommes heureux de pouvoir dire qu'il semble avoir été bien rempli à la satisfaction de tous.

A la messe qui fut chantée à l'Eglise St. Patrice, le chœur, sous la direction de l'abbé Barbrin, exécuta la 3e de Haydn, et l'abbé Hogan prononça le discours d'usage; dans un sujet tout religieux, ce monsieur sut puiser de nombreuses allusions à la situation actuelle de l'Irlande et de ses enfants. Sa parole, empreinte de ce noble et généreux patriotisme qui le distingue et l'honore, trouva un écho enthousiaste dans le cœur de ses auditeurs.

Il y eut, le soir, en l'honneur de la fête du jour, un concert au Marché Bonsecours et une représentation à la salle Bonaventure.

Nous serons peut-être taxés d'indiscrétion, mais nous ne pouvons résister à la tentation de dire que les élèves Irlandais du Collège Ste. Marie ont, eux aussi, apporté leur tribut à la fête de la patrie. Une invitation privée nous permit d'entendre ces messieurs dans le magnifique drame de Sheridan, intitulé *Pizarro*, et dans quelques discours, au sujet de la solennité. Nous n'avions qu'un regret, c'était de ne pas voir un plus nombreux auditoire invité à partager avec nous les agréables émotions de la soirée.

—Le terme de mars de la cour du Banc de la Reine pour l'audition des causes en appel, s'est ouvert à Québec mercredi dernier, sous la présidence du juge en-chef Lafontaine; les juges Meredith et Mondet assistaient. Les juges Duval et Aylwin n'ont pu s'y trouver pour cause de maladie.

—Les cours Supérieure et Criminelle du district d'Iberville ont été ouvertes jeudi par le juge Palatte. Huit actes d'accusation ont été soumis au Grand-Jury.

M. Workman, Maire d'Ottawa, a été démis de ses fonctions, par le jugement rendu d'un procès contre sa qualification. Une nouvelle élection doit avoir lieu prochainement.

—Jéudi dernier, deux Trompettes et un Sergent passaient par les différentes rues de la ville en donnant avis à tout le monde de ne pas faire crédit aux soldats stationnés à Montréal pour plus que la paie d'un jour, attendu que le département militaire ne prend aucune responsabilité des dettes contractées par eux.

—Le *Transcript* nous apprend que quelques uns des militaires actuellement en garnison à Montréal se sont enrôlés, la semaine dernière, sous la bannière de la tempérance. Voilà, certes, un exemple que nous voudrions voir suivi par tout le personnel militaire qui compose la garde de la ville.

—L'Institut des Lois.—A la séance de ce soir, M. T. C. A. Desjardis donnera lecture de "quelques notes sur les donations entre vifs."

La discussion de la question suivante sera continuée, savoir: "Les procès sur jurés en matières civiles sont-ils préférables aux procès devant les juges?" Les discutants inscrits sont MM. A. Lacoste et O. Labelle.

Le lieu des réunions sera désormais la magnifique grande salle de l'Institut-Canadien-Français ou "Salle St. Jean-Baptiste."

Les membres de cette société doivent certainement tenir compte à leur comité de régie, des efforts qu'il a faits pour en venir à ce résultat, du succès avec lequel il a appliqué les difficultés qui pendant quelque temps ont menacé d'entraver la marche de l'Institut; difficultés qui accompagnent toujours la formation sur de bonnes bases d'une institution de ce genre.

Grâce à la solution de ces difficultés, et grâce surtout au zèle et à l'ardeur avec lesquelles ses membres travaillent, nous pouvons dire, aujourd'hui, que l'Institut des Lois est dans un état prospère et pourra bientôt figurer à côté des autres sociétés de cette ville.—COMMUNIQUÉ.

M. Henri T. Taschereau se propose d'établir à Québec un journal destiné à reproduire en français et d'une manière complète et condensée les débats des deux Chambres. Le journal portera le titre *Les Débats* et sortira les mardis, jeudis et samedis matin à 10h. Abonnement, \$1.50 pendant la session.

—Jéudi soir, la femme Bridget Finlon fut amenée à la station de Police, rue Chaboullier, sous les circonstances suivantes: La malheureuse était dans un état de complète ivresse. Dans un accès de jalousie contre son mari, elle avait tenté de se suicider au moyen d'une corde qu'elle avait attachée à une poutre, et dont elle avait passé l'extrémité autour de son cou, lorsqu'on l'arrêta à temps.

—Le Prince de Galles était, le 1er courant, arrivé en Egypte.

—Voici un fait singulier qui s'est passé à Chemille (Maine-et-Loire), et qui est raconté par un journal de ce département: "Un marchand de parapluies, Auvergnat par sang, parcourait la ville en poussant le cri que l'on connaît, lorsqu'il fut abordé par un jeune homme bégue qui voulait faire acquisition et lui dit: "Marchand de pa... pa... pa... aux po... po... lisons..."

"Le jeune homme, rouge de colère, ne doutant pas que l'Auvergnat le raille, lui dit des injures en bégayant, et c'est en bégayant que l'autre lui répliqua. Des paroles on passa aux voies de fait. Les curieux accoururent et séparèrent les combattants en leur expliquant qu'étant tous les deux bégues, l'injure n'existe pas.

"C'est une moquerie, dit le marchand en fureur, monsieur ne bégaye pas.

"—Ni vous non plus, s'écria le jeune homme.

"Et les coups allaient recommencer parcequ'ils ne bégayaient plus l'un ni l'autre. Il fallut que les assistants employassent la force pour leur faire comprendre que la coïncidence avait momentanément guéri."

PRIX DU MARCHÉ DE MONTRÉAL.

18 Mars 1862.

Table with 4 columns: Item, Unit, Price, and another unit. Items include Flour, Raisins, Beans, etc.

AVIS MARITIMES.

Les vaisseaux suivants sont partis d'Angleterre le 1er mars pour Québec et Montréal: De Liverpool pour Montréal, Milton Lochart, Ocean, Phoenix, Woodford, Pride of Canada, Arundell, Arundell, Quincey, Powerful, Emerald, S. Boddington, Pouch, Quincey, Reliance, Sea King, Tinto, Theodor, Confidence, Glencairn, De Londres pour Montréal, John Bell, Island Home, Great Britain, City of Quebec, Keenlake; Pour Québec et Montréal, City of Hamilton.

De Clyde pour Montréal, Dalhousie, Polly, Hartley, Tony, Shannon, William Gilles, St. Lawrence, Home.

L'ORDRE est à vendre au Dépôt de Journaux de W. DALTON, Coin des Rues Craig et St. Laurent.

McCONNELL, du DÉPÔT DE L'ÉTOILE à CHARBON DE PEUPLE, annonce qu'il a reçu de nouvelles LAMPES DE NUIT qui ont, dit-on, si hautement satisfait ceux qui en font usage. C'est un charmant article qui se transporte facilement, donne une belle et brillante lumière (sans odeur), peut être rendu intense à volonté, et qui, au point économique, semble aller au-dessus de tout désir.— Ces Lampes valent un essai. 12 mars. 44

CHARLES GAREAU, MARCHAND DE HARDWARE FAITES, En Gros et en Détail, Coin des Rues McGill et Lemoine, MONTREAL.

Compagnie d'Assurance LONDRES, No. 7, Royal Exchange, Cornhill, No. 7, Pall Mall, LONDRES.

INCORPORÉE PAR CHARTRE ROYALE. 1820. JAMES ALEX. HANLEY, Ecr. Gouverneur, DONAVY DORRIS, Jun., Ecr. Sous-Gouverneur, PATR. A. ROBERTSON, Ecr. Député-Gouverneur.

DIRECTEURS. Nath. Alexander, Ecr., H. Gao, Gordon, Ecr., J. A. Arbutnot, Ecr., Edwin Cowler, Ecr., Rich. Bagshaw, Ecr., S. Gregson, Ecr. M. P., J. W. Bootham Bar, Ecr., A. C. Guthrie, Ecr., James Wylie, Ecr., Charles Lyall, Ecr., Edward Bull, Ecr., John Outh, Ecr., Ed. Burmaster, Ecr., John Orr, Ecr., Charles Crawley, Ecr., Capt. R. W. Peile, R.N., Sir Fred Currie, Bart., David Powell, Ecr., F. G. Dalgety, Ecr., Alex. Trotter, Ecr., John Entwistle, Ecr., W. Bryce Watson, Ecr., Rob. Gillespie, Jr., Ecr., Lestock P. Wilson, Ecr.

DÉPARTEMENT DU FEU. Le soussigné est maintenant prêt à prendre des ASSURANCES contre les PEITES par le FEU, aux Termes les plus favorables. Toutes Pertes, dommages, sinistres, sont payés, sans retard au Bureau Principal, à Londres. J. OGILVIE JOFFATT, Agent pour le Canada. Bureau d'Agence, Bailliage Toupin, Place d'Armes, Montréal, 19 Mars 1862. am-47

Grand Concert ORPHELINS, Sous le Patronage de L'UNION ST. JOSEPH, Cabinet de Lecture Paroissial, MERCREDI, le 19 Mars 1862. PROGRAMME. 1.—MARCHÉ DU MARIAGE.—Piano, 4 mains.—Meyerbeer. Discours par Son Hon. le Maire. 2.—LA TYROLIENNE DES PYRENES.—Chant Montagnard.—Roland. 3.—UNE HISTOIRE EN TROIS COUPLETS.—Soprano.—Clayton. Discours par l'Hon. P. J. O. Chauveau. 4.—RONDE DE NUIT.—Quintet.—Meyerbeer. 5.—FANTAISIE DE CONCERT.—Piano Solo.—Leybach. 6.—SUUVONS L'AMI.—Grand Chœur de Lucey.—Donizetti. Discours par l'Hon. A. A. Dorion. 7.—OUVERTURE.—Piano, 4 mains.—Rossini. 8.—CHICUR ET FANTOME.—Soprano.—Bellini. 9.—LE MASQUE DE FER.—Ténor.—Bajet, dieu. 10.—O BORDS CHARMANTS DE LISIE.—Montagnard.—Roland. 11.—BLANC ET NOIR.—Duo Comique.—Pachand en fureur, monsieur ne bégaye pas. 12.—HYMNE A ST. JOSEPH.—Chœur.—Lambille. Les Portes s'ouvriront à 7 heures P. M.; le Concert commencera à 8 heures précises. PRIX D'ENTRÉE.—30 Sous. On peut se procurer des Cartes pour ce Concert chez MM. Fabre et Gravel, Z. Chapelleau Beauchemin et Payette, et à la Porte du Cabinet de Lecture, le soir du Concert. 12 mars. 41

GRAINES! GRAINES! GRAINES!!! Les soussignés viennent de recevoir, par les derniers Arrivages d'Europe, leur Assortiment ordinaire de: GRAINES DE JARDINS ET DES CHAMPS, qu'ils vendront aux Marchands de la Campagne aux Conditions les plus libérales. LAMPLOUGH et CAMPELL, Apothicaires à l'Hotel, Cathedral Block.

GRAINES DE TREFLE.—150 Minots de Graine de Trefle de l'Ouest, première qualité. 2000 lbs. de Graine de Trefle blanche hollandaise. 5000 lbs. de Graine de Trefle Long Ferment. 10000 lbs. de Graine de Trefle Long Ferment. A vendre par LAMPLOUGH et CAMPELL, Apothicaires à l'Hotel, Cathedral Block. 19 mars. 47

SITUATION DEMANDEE UN JEUNE HOMME sachant bien la Langue française et anglaise, et muni des meilleures recommandations désirables, veut avoir un placement de Comis ou d'Assistant Teneur de Livres dans un Magasin de Marchandises Seches ou d'Epicerie. Adressez "Y Z" Bureau de l'Ordre. 17 mars. 46

AVIS COMMERCIAL que la Société d'Assurance contre les incendies, sous le nom de DUPUIS et CIE., faisant affaires à Montréal, a été dissoute de consentement mutuel à compter du HUIT MARS courant. Toutes les affaires de cette Société seront réglées et liquidées par M. DU PUIS seul. FRANÇOIS DU PUIS, FREDERICK ST. MAIS. 17 mars. 45

Vente par Autorité de Justice. SERONT VENDUS, à la Porte de l'Eglise de la Paroisse St. AUGUSTIN, LUNDI 8 SEPTEMBRE, jour d'AVRIL prochain, à OMBRE FEUGÉE de l'avant-midi, les IMMEUBLES ci-après désignés, dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre défunte HORTENSE GAUTHIER et ANTOINE CHAURTEFFE, son mari: 10.—UNE TERRE sise en la dite Paroisse St. Augustin, Côte le Petit Brûlé, contenant trois arpents de front sur le producteur de vingt arpents de profondeur, tenant au levant de la dite Côte, derrière au Cimetière de la Côte St. Louis, d'un côté à J. Be. Le Belle, et d'autre côté à Joseph LeFebvre et autres, avec une Maison, Grange et autres Bâtimens dessus construits; 20.—UNE AUTRE TERRE sise au même lieu, contenant trois arpents de front sur le producteur de vingt arpents de profondeur, tenant au levant de la dite Côte, derrière au Cimetière de la Côte St. Louis, d'un côté au S. de la Côte, et d'autre côté à Joseph LeFebvre et autres, sans Bâtime. A désirer de la présente désignation les Termes appartenant à François-Xavier Balmont d'un nommé Laurin. Les Conditions de la Vente seront données le jour de l'adjudication, et l'admission en s'adressant au soussigné. 17 mars. LS. PAQUETTE, N. P. 1862-46

Poisson de Conserves. Saumon en Boite d'une et quatre livres. Homards en Boite d'une et deux livres. Sardines en Boite, demi et quart de Boite. Anchois et Crevettes en petits Pots. A vendre par BRUNEAU et DUFRESNE.

Poisson Sal

CHEMIN DE FER DU G.-TRONC. CHANGEMENTS. Trains Est: Partant de la Pointe St. Charles pour Richmond et Québec à 7:45 A.M.

"L'ORDRE" IMPRIMERIE PRESSES A VAPEUR. JOURNAL SEMI-QUOTIDIEN. PUBLIÉ LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI.

Vente par Encan. PAR BENNING ET BARSALOU. Chevaux, Sleighs, VOITURES. Vendredi, le 2 de Mai.

Maisons à Louer. UNE MAISON, de ONZE APPARTEMENTS, sur la Rue St. Catherine.

Mois de St. Joseph. VIENT d'être publié un joli RECUEIL de CANTIQUES.—ST. JOSEPH, suivi de prières.

M. McCORD, RAFFLE. Du Magnifique Tableau de la "VIERGE" DE MURILLO. CE Tableau peut être vu chez M. JOSEPH BEAUDRY.

Ornements MILITAIRES. H. N. TABB et Cie. ANNONCE au public qu'ils sont maintenant en mesure de répondre aux Commandes.

CINQ FAITS. L'HUILE KEROSINE de DOWNER est modèle partout où les Huiles de Charbon sont connues.

PLINGUET et CIE., 26, RUE ST. GABRIEL, MONTREAL. L'ORDRE ayant une très-grande circulation, tant à Montréal qu'à la Campagne.

GUERRE DANS LE Commerce de Charbon. AYANT appris qu'un Commerçant de Charbon a dit avoir acheté du Charbon de grosse venue au marché.

MANUFACTURE DE MIROIRS et CADRES, 2, Quarré Victoria, 2, ENSEIGNE DES ARMES ROYALES.

TERRE A VENDRE OU A LOUER. UNE FERME contenant cent-trente-cinq arpents ou superficie, entourée avec MAISON, GRANGES, ECURIES.

GRAVURES SUR BOIS. J. F. NASH, Dessinateur et Graveur sur Bois, 127, Rue Craig, Coin de la Rue St. Urbain.

Fruits et Confiteries. POUR LE JOUR DE L'AN. Raisins frais, Poires, Citrons, Oranges, Nouvelles Figues, Pomme pour Dessert.

BOURGEAU et BOUCHER, AVOCATS. BUREAUX: Batisse Sarrafino, 31, Rue St. Vincent, MONTREAL.

Association d'Assurance d'Ecosse SUR LA VIE, FONDÉE EN 1838. Incorporée par une Charte Royale et un Acte du Parlement.

MANUFACTURE DE BOTTES et HAUTS de CHAUSSURES de Muckleston, EST TRANSPORTÉE AUX Grandes Batisses No. 14, Rue Lemoine.

ASSURANCE UNITY, Contre le Feu et sur la Vie, DE LONDRES. CAPITAL, £2,500,000 Sterling.

Mois de St. Joseph. La Dévotion à St. Joseph établie par les faits, Ouvrage traduit de l'italien du Père Patriziani.

HUILE DE CHARBON. Entièrement exempt de couleur, d'odeur et de fumée, donnant une lumière claire et durable.

ROYAL INSURANCE COMPANY. COMPAGNIE D'Assurance Royale DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL:—£2,000,000 et un Grand Fonds de Réserve.

CAS EXTRAITS DES LIVRES DE L'ASSOCIATION. Système ordinaire de l'Assurance. W.—m—w—, Serrurier, B.—y, âgé de 42 ans, a pris une Police pour £500 stg.

Association d'Assurance d'Ecosse SUR LA VIE, FONDÉE EN 1838. Incorporée par une Charte Royale et un Acte du Parlement.

MANUFACTURE DE D'EMPEIGNES de Muckleston, EST TRANSPORTÉE AUX Grandes Batisses No. 14, Rue Lemoine.

Chasseurs Canadiens. COMPAGNIE No. 5. ATTENTION! LES MEMBRES de cette COMPAGNIE sont requis de se réunir au MAGASIN No. 17, Petite Rue St. Joseph.

APOTHECARIES' HALL, CATHEDRAL BLOCK. Poudre Allemande de Savage. DEFIEZ-VOUS des Imitations et évitez ainsi des déceptions.

Nouveaux Parfums. NOUVELLEMENT REÇUS: VIOLET DE LUBIN et PISSE, Fraipant, All the Year Round, Wedding Bouquet.

PHARMACIE de Dr. PICHAULT, Nos. 42, 44, 46, RUE NOTRE-DAME, Coin de la Rue Bonsecours, MONTREAL.

AGENTS. A. L. DEMARTIGNY, R. S. L. HAYDEN, H. BERTIER en haut, J. C. BAKER, Confiseur, JOHN THORNTON, W. A. PHILLIPS, Compagnon, G. F. RAJE, St. André, MM. CHA. MARCHI, DANVILLE, TIMOTHY LEET, DANVILLE, I. H. SMITH, St. Jean, DANIEL SHANKS, Huntingdon, PETER MCNAUGHTON, Hemmingford, JAMES O'CONNOR, Lacelle, JAMES MACHESON, Lancaster, DOUGLAS DRYMNER, Melbourne, D. A. BREAKENRIDGE, Morrisburg, D. A. BREAKENRIDGE, Montréal, 10 Mars 1862.

Association d'Assurance d'Ecosse SUR LA VIE, FONDÉE EN 1838. Incorporée par une Charte Royale et un Acte du Parlement.

MANUFACTURE DE D'EMPEIGNES de Muckleston, EST TRANSPORTÉE AUX Grandes Batisses No. 14, Rue Lemoine.

Chasseurs Canadiens. COMPAGNIE No. 5. ATTENTION! LES MEMBRES de cette COMPAGNIE sont requis de se réunir au MAGASIN No. 17, Petite Rue St. Joseph.

APOTHECARIES' HALL, CATHEDRAL BLOCK. Poudre Allemande de Savage. DEFIEZ-VOUS des Imitations et évitez ainsi des déceptions.

Nouveaux Parfums. NOUVELLEMENT REÇUS: VIOLET DE LUBIN et PISSE, Fraipant, All the Year Round, Wedding Bouquet.

PHARMACIE de Dr. PICHAULT, Nos. 42, 44, 46, RUE NOTRE-DAME, Coin de la Rue Bonsecours, MONTREAL.

